

Glossaire des sigles

| | |
|---------------|--|
| AFAPEI | Association Frontalière des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales |
| ATED | Autisme et autres Troubles Envahissants du Développement |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| ESAT | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| FAHT | Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs |
| FAS | Foyer d'Accueil Spécialisé |
| IME | Institut Médico-Educatif |
| IMP | Institut Médico-Pédagogique |
| IMPro | Institut Médico-Professionnel |
| MAS | Maison d'Accueil Spécialisée |
| SAMSAH | Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés |
| SESSAD | Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile |
| UDAPEI | Union Départementale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis |
| UNAPEI | Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis |
| URAPEI | Union Régionale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis |



Une Vie ASSOCIATIVE riche

Depuis sa création, les instances prévues par les statuts et la législation se réunissent régulièrement : Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau.

Le fonctionnement de l'association repose de façon importante sur l'engagement des familles, des amis et des bénévoles. Cette vie associative doit permettre la mise en œuvre des finalités de l'association, mais également de :

- **créer des liens** entre les parents,
- **informer** les familles des différentes évolutions (administratives, juridiques, sociales) concernant le handicap mental, notamment par le biais de rencontres, de réunions, de publications spécialisées et du journal de l'association "Ensemble",
- **susciter des espaces de réflexion** collective impliquant des parents, des professionnels et des "experts" autour de préoccupations partagées,
- **faire découvrir** le rôle d'une association comme l'AFAPEI au plan local, régional et national,
- **permettre une évolution** des mentalités de l'ensemble de la population en ce qui concerne le handicap mental,
- **prendre et encourager** les initiatives destinées à récolter des fonds pour réaliser des projets nouveaux.

Parmi les temps forts organisés à cette fin, on retiendra la fête annuelle chaque dernier dimanche de juin, destinée à un large public, ainsi que l'opération brioches et les manifestations de Noël.

PROJET ASSOCIATIF



AFAPEI BARTENHEIM

Association Frontalière des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales
IME- ESAT - FOYER - MAS

76 rue de Blotzheim - 68870 BARTENHEIM - Tél 03 89 70 92 00 - Fax 03 89 70 74 66
info@afapei68.org - www.afapei68.org

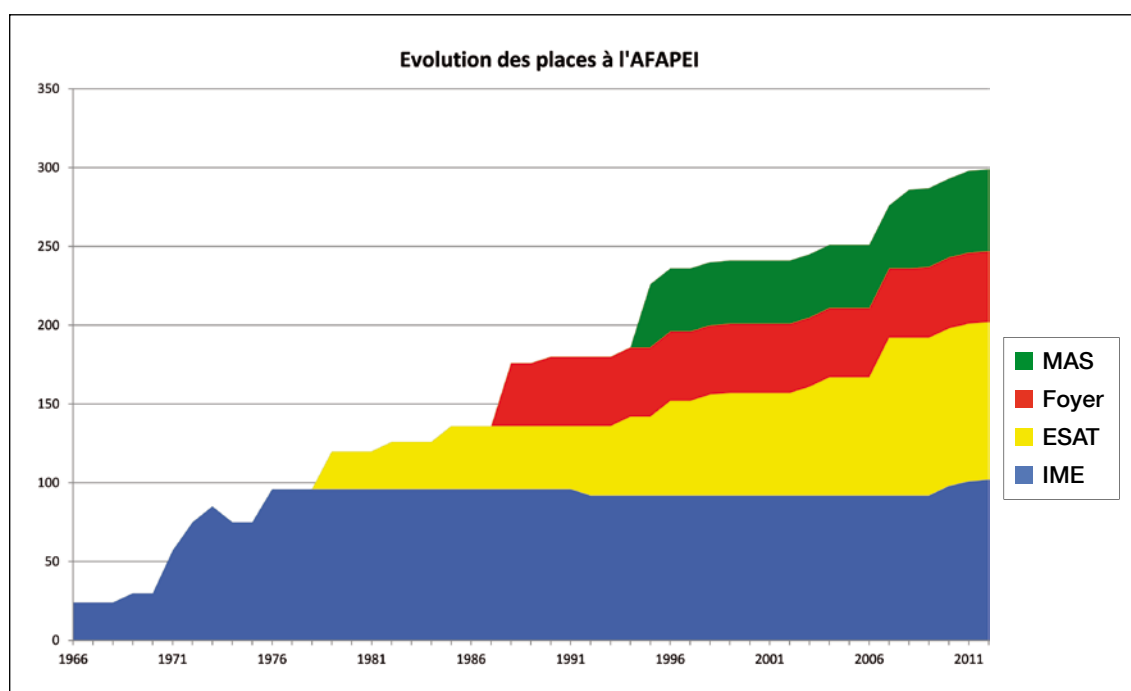
Quelques éléments d'HISTOIRE

L'histoire de notre association trouve son origine et son développement dans l'engagement personnel du Dr Pierre Bostaetter et de son épouse Monique, épaulés par d'autres parents et amis.

En 1966 naît ainsi une association qui deviendra en mars 1968 l'Association Frontalière des Amis et Parents de l'Enfance Inadaptée (AFAPEI), destinée à être un lieu d'accueil pour les enfants handicapés mentaux ne pouvant être accueillis dans les structures scolaires.

Les débuts furent lents en raison de la complexité du montage de tels organismes et du manque de locaux adaptés. Le démarrage de l'accueil des enfants se fera dans des classes mises à disposition par l'Education Nationale. Progressivement, des locaux propres à l'association vont être construits sur des terrains acquis grâce aux subventions du Conseil Général, de l'Etat, mais surtout à des dons privés.

Va ainsi succéder à l'ouverture en 1966 d'un Institut Médico-Pédagogique (IMP), un Institut Médico-Educatif (IME) qui regroupe IMP et Institut Médico-Professionnel (IMPro), en 1976. En 1980, création d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT), devenu Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). En 1988, ouverture d'un Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT), pour les personnes du CAT, complété par un Foyer pour Adultes Handicapés Graves (FAHG), devenu Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS). En 1995, une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) permet d'accueillir des adultes handicapés mentaux nécessitant une aide pour tous les actes de la vie. Depuis cette date, des extensions de places sont intervenues, dont les plus significatives sont : 25 places supplémentaires d'ESAT en 2007, l'ouverture du Patio (MAS de jour, 12 places) en 2008 et de la Passerelle (enfants poly-handicapés, 10 places supplémentaires) en 2010, portant la capacité d'accueil des établissements aux valeurs ci-après :



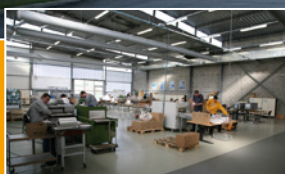
Une association au service des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles

Le public concerné par l'activité de l'association est majoritairement originaire du sud du Haut-Rhin, réparti principalement sur un territoire qui couvre aujourd'hui les cantons de Huningue, de Habsheim, de Sierentz, les villages situés en bordure du Rhin jusqu'à Bantzenheim, le Sundgau jusqu'à Leymen et vers Altkirch.

L'AFAPEI accueille aujourd'hui 300 enfants et adultes handicapés mentaux, dans l'ensemble de ses établissements et services, qui bénéficient de prestations différenciées selon leur handicap :

- déficience intellectuelle de type moyen - profond,
- déficience intellectuelle avec handicaps physiques et/ou sensoriels associés,
- déficience intellectuelle avec troubles du comportement,
- autisme et autres Troubles Envahissants du Développement,
- polyhandicap.

Les attentes des personnes et des parents sont multiples et l'association entend y répondre en développant des solutions individuelles et collectives adaptées.



L'AFAPEI aujourd'hui

L'AFAPEI a pour mission :

- **l'accompagnement** des personnes handicapées intellectuelles dans tous les actes de la vie quotidienne,
- **la création et la gestion** de toute structure ou service pour personnes handicapées mentales, destinés à favoriser leur plein épanouissement et leur insertion dans la société,
- **le soutien moral** des familles ayant des enfants handicapés, leur information et, à leur demande, une aide éventuelle dans leurs démarches.

L'AFAPEI est implantée dans le sud de l'Alsace.

L'AFAPEI compte actuellement 195 adhérents représentant 170 familles et 25 amis.

L'association est adhérente de l'Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) et de ses déclinaisons aux niveaux régional (URAPEI) et départemental (UDAPEI).

Elle gère 299 places dans plusieurs établissements et services :

• Un pôle enfance :

En Institut Médico-Educatif

- section médico-pédagogique : 51 places,
 - section médico-professionnelle : 25 places,
 - section Autistes et autres Troubles Envahissants du Développement (ATED) adolescents : 6 places,
 - section polyhandicapés : 20 places,
- Soit un total de 102 places.**

• Un pôle travail adapté :

En Etablissement et Service d'Aide par le Travail

- section sous-traitance industrielle,
 - section cuisine centrale et allotissement,
 - section mise à disposition,
 - section espaces verts,
- Soit un total de 100 places.**

• Un pôle hébergement :

En Foyer d'Hébergement pour 45 places

- section Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs : 22 places,
- section Foyer d'Accueil Spécialisé en internat : 12 places,
- section Foyer d'Accueil Spécialisé en internat temporaire : 1 place,
- section Foyer d'Accueil Spécialisé en accueil de jour : 10 places

En Maison d'Accueil Spécialisée pour 52 places

- section internat : 39 places,
 - section internat en accueil temporaire : 1 place,
 - section accueil de jour : 12 places,
- Soit un total de 97 places.**

**150 professionnels (130 ETP)
accompagnent les personnes au quotidien.**

Nos objectifs dans le respect de nos valeurs

Favoriser la reconnaissance d'une citoyenneté à part entière

L'AFAPEI place la personne handicapée mentale au cœur de son action et considère toute personne présentant une déficience mentale comme un citoyen à part entière. Elle en fait son partenaire privilégié par la reconnaissance fondamentale de ses droits et de ses devoirs, en ne négligeant pas pour autant que la société, dans son ensemble, doit à ces personnes, du fait de leur différence, une protection et un soutien adaptés.

Pour cela, elle donne mission à l'ensemble de ses établissements et services de :

- **créer** les conditions nécessaires à leur participation à la vie sociale et/ou professionnelle, en adaptant ces conditions aux moyens et aux potentialités de chaque personne accueillie,
- **valoriser** toutes les compétences individuelles, quel que soit le degré de handicap mental, afin de permettre à chaque personne de remplir son rôle dans la cité, même si l'accès au travail n'est pas possible,
- **reconnaître** leur droit à une vie privée et affective et d'offrir les conditions de leur épanouissement, en fonction des convictions de chacun.

Développer des réponses adaptées et de qualité

L'accueil et l'accompagnement des personnes présentant un handicap intellectuel constituent la raison d'être principale de l'AFAPEI.

Notre association agit depuis sa création pour le développement de réponses adaptées aux besoins d'accompagnement à travers ses établissements et services. Elle a le souci d'en assurer la pérennité et d'en améliorer sans cesse la qualité. Nous répondons à chaque demande de prise en charge en recherchant la solution la plus adaptée et la plus individualisée possible, dans la mesure de nos ressources et de nos autorisations.

Quelles que soient les modalités d'accueil mises en œuvre, l'AFAPEI a pour ambition de permettre à chaque personne handicapée mentale de progresser au maximum de ses potentialités, d'assurer au mieux son épanouissement et son bien-être physique et moral, d'accéder à un maximum d'autonomie, de participer à la vie de la cité.

Faire adhérer le personnel aux valeurs éthiques de l'association

La personne handicapée mentale est au centre des préoccupations de l'AFAPEI.

Dans le cadre des valeurs de respect et de solidarité de l'association, les personnels mettent leurs compétences et leur engagement au service d'un accompagnement de qualité de la personne handicapée mentale en s'appuyant sur des outils garantissant une réelle bientraitance.

Défendre les intérêts des personnes handicapées mentales

Notre expérience nous permet d'avoir une connaissance fine des difficultés que peuvent rencontrer les personnes handicapées mentales et leur famille. Face à ces constats, l'association se doit de les diffuser, notamment auprès de tous les acteurs de la vie civile.

Il s'agit pour nous d'obtenir la prise en compte, par la société, des intérêts de la personne handicapée mentale.

A ce titre, l'AFAPEI assure la représentation des familles auprès des diverses instances et autorités compétentes afin de faire connaître leurs besoins et ceux des personnes handicapées mentales.

Reconnaître la place des familles en leur apportant aide et soutien

L'AFAPEI considère les familles comme des partenaires à part entière, ayant un rôle déterminant à jouer. A ce titre, elles participent à l'élaboration du projet individuel. L'association favorise, entre les familles et les professionnels, un partenariat équilibré et basé sur l'intérêt de la personne accueillie.

Elle prend également en compte la difficulté que peut constituer le fait d'être parent d'un enfant (ou d'un adulte) handicapé. Nous essayons donc d'apporter un soutien aux familles sous différentes formes : écoute, information, conseils, etc. L'association favorise par ailleurs entraide et solidarité entre les familles.

L'association s'approprie les dispositions de la loi 2002-2, relatives à la participation, en particulier en faisant vivre les Conseils de la Vie Sociale.

L'AFAPEI demain

L'ENSEMBLE DE LA RÉFLEXION DE L'ASSOCIATION AUTOUR DE SON AVENIR INTÈGRE LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES, NOTAMMENT CELLES QUI SONT ISSUES DES LOIS 2002-2 DU 02.01.2002 ET 2005-102 DU 11.02.2005.

Une démarche de qualité constante

L'association est engagée de longue date dans une démarche d'amélioration continue de son offre :

Deux niveaux d'améliorations sont souhaités :

- poursuivre la mise en réseau des différents établissements afin de permettre l'enrichissement des équipes, prioritairement en structurant la communication entre ces établissements et en mutualisant les ressources humaines et les moyens matériels,
- développer la qualification du personnel en optimisant sa formation à partir des outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le souci d'une amélioration continue implique également une réflexion permanente autour du sens de notre intervention. Il appartient à l'association de mener les réflexions éthiques en lien avec les situations vécues, et en particulier :

- **l'accueil** des nouveaux parents et leur accompagnement,
- **la vie affective** des résidents,
- **la prise en compte** du vieillissement,
- **l'accompagnement** de la personne et de sa famille lors de la fin de vie, à chaque fois que ce sera possible.

Des innovations pour répondre aux besoins

L'AFAPEI, à l'écoute des attentes et besoins des personnes handicapées et de leur famille, souhaite proposer de nouveaux services :

- des possibilités de logements individuels en milieu ordinaire pour des adultes,
- une structure pour personnes handicapées mentales vieillissantes,
- une extension du service d'accueil de jour dans le cadre de la MAS,
- un service pour enfants souffrant d'Autisme et autres Troubles Envahissants du Développement,
- une structure d'accueil pour adultes souffrant d'Autisme et autres Troubles Envahissants du Développement,
- un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)
- un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH),
- des solutions d'accueil des très jeunes enfants.

Pour développer la démarche d'innovation de l'association, le Conseil d'Administration et les directions poursuivent une réflexion s'appuyant sur l'identification des besoins auprès des usagers, des familles et des professionnels.

La qualification du Conseil d'Administration

Pour répondre à ses différentes missions, le Conseil d'Administration de l'AFAPEI se doit de former ses membres de manière permanente en vue de :

- **leur donner** une bonne connaissance de leurs responsabilités,
- **leur procurer** les outils nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Des familles partenaires de l'accompagnement

L'AFAPEI a la volonté d'accompagner au mieux les personnes déficientes mentales, dans le cadre de leur projet personnel, tout en renforçant le partenariat avec leurs familles. Il convient donc aujourd'hui de :

- **construire** les projets de vie avec les personnes concernées,
- **apporter** des réponses directes aux familles,
- **définir** de nouvelles modalités de travail pour faciliter l'implication des parents dans l'élaboration du projet de leur enfant.

Une association au sein d'un réseau d'acteurs

Notre association se veut ouverte sur son environnement et cherche à développer en permanence des synergies avec différents organismes et réseaux (locaux et nationaux) afin de concrétiser ses différentes finalités. Elle entend participer aux instances locales, régionales et nationales qui lui permettent d'assumer pleinement ses missions.

A cette fin, elle s'engage à :

- **participer** aux réseaux des associations existantes et construire des partenariats pour en faire bénéficier les usagers,
- **sensibiliser** les acteurs institutionnels pour faire aboutir les nouveaux projets qu'elle initie,
- **améliorer** la communication externe afin d'être mieux connue et identifiée.

Une évaluation du projet associatif de l'AFAPEI

Le Conseil d'Administration de l'AFAPEI fera vivre ce projet en l'évaluant régulièrement, en fonction de la concrétisation des objectifs et de l'émergence de nouveaux besoins.

Approuvé par les instances de l'AFAPEI :

- Conseil d'Administration du 12 avril 2011
- Assemblée Générale du 20 mai 2011

Le Président, Jean-Marc Keller